La véritable opinion publique demande la solution de multiples problèmes qui touchent à la prospérité et à l'honneur national, et, en premier lieu, l'abaissement du prix des substances, afin que la situation du travailleur soit d'ores avant précaire, angoissante et insoutenable ; il ne se préoccupe pas de la question religieuse qui, par la raison même qu'elle n'existe pas, n'a pas été ni ne peut être résolue ; elle n'a d'autre vie que celle qui lui donnent les journaux quand ils ne savent de quoi parler. Le peuple veut la paix et du pain, la faim dont il souffre ne s'allège pas par une dose plus ou moins grande d'anticléricalisme. Il serait souverainement triste que, à une heure où pas son travail pacifique il commençait à cicatriser les blessures de la patrie et à ouvrir des chemins féconds de progrès, de gloire, d'espérance, on vînt fomenter chez lui la discorde, et semer dans les champs arrosés de sa sueur des germes mortels dont le développement peut rendre stériles les énergies nationales et *étouffer dans sa fleur la riante illusion que nos dissensions fratricides étaient pour toujours finies.*

## M. Canalejas reçoit les dames protestataires

*(De notre correspondant particulier)*

Madrid, 26 juin. — L'entrevue des dames de l'aristocratie espagnole avec M. Canalejas a duré seulement quinze minutes, c'est vous dire la froideur qui y a présidé. M. Canalejas a voulu se faire aimable pour la circonstance et il n'a réussi qu'à être arrogant.

La marquise de Comillas déclara qu'elles venaient protester au nom de 200 000 adhérentes faisant partie du Sacré-Cœur, et au nom de toutes les femmes d'Espagne, qui ne peuvent approuver et accepter les persécutions annoncées.

M. Canalejas répondit à peu près en ces termes :

« La question religieuse a deux aspects complètement distincts, l'un politique et l'autre religieux. Au point de vue politique, le gouvernement a le devoir de maintenir la suprématie du pouvoir civil et de dicter les lois qui conviennent à la nation.

« Au point de vue religieux, je puis vous affirmer qu'il ne rentre pas dans les vues du gouvernement de blesser vos croyances, ni les sentiments des catholiques, et encore moins d'attaquer le dogme. La duchesse de Baena m'a dit que je pouvais faire beaucoup de mal avec ma politique ; avec vos sentiments de ferveur également, vous pouvez faire beaucoup de mal...

— Notre devoir, interrompit une dame, est de défendre l'Eglise catholique.

— Je n'en doute pas, répondit Canalejas, mais vous pouvez faire beaucoup de mal avec votre attitude et troubler la paix de la patrie. Il faut penser à la patrie...

— Avant la patrie se trouve Dieu », répondit une autre voix.

Et l'entrevue cessa plus froide encore qu'elle n'avait commencé.

## Les anticléricaux de Bilbao provoquent des bagarres sanglantes

Madrid, 27 juin. — La politique de Canalejas commence à porter ses fruits. Les éléments républicains sont entrés en ébullition hier à Bilbao avec les catholiques. Il y a eu un mort et de nombreux blessés.

M. Maura, qui se trouve à Bilbao, a prononcé un discours, où il engage ses amis à respecter l'action gouvernementale et à ne pas la troubler par des manifestations inopportunes. L'opinion est très excitée par les télégrammes qui parviennent de province.

On peut déclarer que la lutte se prépare, car les conservateurs et les partisans de M. Canalejas sont poussés par la presse, qui mène une active campagne dans les deux sens.

M. Borbaw, député, doit interpeller aujourd'hui.

La réponse de M. Canalejas est attendue avec impatience.

## Aucune école n'a été fermée

Il est faux que des écoles aient été fermées en Espagne.

Nous lisons dans l'*Universo* à ce sujet :

Le cas nous parut si extraordinaire que nous en demandâmes confirmation. D'après les renseignements qui nous sont parvenus, il s'agit simplement d'une proposition faite au gouverneur par un sous-ordre ignorant de la loi.

# Réunions politiques

### Action libérale

Le Congrès régional lorrain de l'*Action libérale* a tenu ses assises à Nancy, hier matin, sous la présidence de Me Terraux, avocat, président du Comité régional. Des rapports intéressants ont été lus sur les œuvres sociales, la mutualité, la presse, etc.

Après un banquet, a eu lieu la réunion des ligues lorraines.

A 4 h. ½, sous la présidence de M. de Ludre, député, a eu lieu une grande réunion devant 500 auditeurs. Des discours ont été prononcés par M. de Ludre et le commandant Driant, député ; par MM. Villeneau, délégué du Comité directeur de Paris, et Terraux.

Un ordre du jour acclamant M. Jacques Piou et l'*Action libérale* a été adopté par acclamations.

# *Cérémonies patriotiques*

### Le 110e anniversaire de La Tour d'Auvergne

Carhaix, ville natale de La Tour d'Auvergne, a fêté dignement le 110e anniversaire de la mort glorieuse de son enfant, le 27 juin 1800, à Oberhausen.

Dimanche, à 11 heures du matin, est arrivée une compagnie du 118e venant rendre les honneurs à la statue du héros.

A 3 heures, arrivée de la musique du 19e au milieu d'une foule enthousiaste.

Ce matin a eu lieu la cérémonie patriotique. Le cortège se forme à la mairie, le maire en tête, suivit du Conseil municipal et des autorités, et se rend à l'église paroissiale où un service commémoratif est solennellement célébré.

A l'issue du service, le cortège, musique en tête, regagne le champ de bataille où les honneurs militaires sont rendus à la statue, et les reliques exposées. Une couronne est déposée au pied du monument par un sous-officier au milieu de l'enthousiasme de la foule qui crie : « Vive la France ! Vive l'armée ! Honneur à La Tour d'Auvergne ! »

A midi a eu lieu un banquet.

### A Compiègne

Les trois Sociétés patriotiques de Compiègne (combattants de 1870-71, ancienne soldats médaillés de l'Oise, et 130e section des vétérans des armées de terre et de mer) ont célébré, hier, leur fête annuelle sous la présidence du général Mirguet de Planta.

A l'issue du service commémoratif, le cortège est allé au cimetière suspendre une couronne au frontispice du monument élevé à la mémoire des enfants de l'arrondissement victimes de l'année terrible, puis, place de l'Hôtel-de-Ville, déposer une gerbe au heurs au pied de la statue de Jeanne d'Arc.

# R. P.

Au moment où la R. P. va revenir en discussion à la Chambre, nous rappelons les deux tracts publiés sur cette importante question :

*La R. P., une idée en marche*, par M. E. Duteurr, 4 pages in-8° à deux colonnes, 5 francs le mille, 0 fr. 60 le cent ; port en sus.

*La R. P.*, 2 pages in-8° à deux colonnes, 3 francs le mille, 0 fr. 50 le cent ; port en sus.

S. DE BAYARD, PARIS, VIII.

# Chambre des députés

*Séance du lundi 27 juin*

Séance à 2 heures ; M. Brisson préside.

## Les interpellations

M. Renaudin déclare qu'il veut collaborer avec le gouvernement et la majorité, non pour les suivre dans tout ce qui leur conviendra, mais pour prendre une part légitime aux affaires du pays.

Il veut l'affranchissement des communes, qui, peu à peu, a cédé la place à une concentration abusive.

C'est sur ce point spécial des libertés communales qu'il demande au gouvernement de préciser sa déclaration.

M. Maginot développe son interpellation « sur la politique générale du gouvernement ».

Je veux, dit-il, au nom de mes amis, exprimer notre pensée républicaine ; et bien que je ne sois pas socialiste unifié, je demande à occuper la tribune quelques instants. (Bruit à l'extrême-gauche.)

Nous demandons la justice fiscale, les économies budgétaires, les réformes sociales sérieuses sans surenchère, la paix intérieure et extérieure, la réforme administrative, la réduction du nombre impressionnant des fonctionnaires.

Il faut aussi régler le statut des fonctionnaires, déterminer par une règle invariable les conditions de leur éligibilité.

M. Chaillet. — Nous n'avions pas prévu que le débat dût être si long.

Mes collègues Messimy et Etienne et moi avions demandé au gouvernement de l'interpeller sur sa politique coloniale.

Devant sa promesse d'explications prochaines sur ce point, nous renonçons à le questionner aujourd'hui.

### M. Piou

Je viens, dans les conditions posées par le gouvernement lui-même, demander quelques explications sur sa déclaration.

Il ne s'agit pas de lui en signaler les lacunes, nous les trouvons très claires.

Non amis, loin de se cantonner dans une hostilité systématique qui se contente de récriminer, sont prêts à encourager toutes les initiatives libérales.

La déclaration, en certains passages, nous semble comme un écho de notre propre voix. (Bruit à l'extrême-gauche.)

Ou nous parle de justice et de liberté égales pour tous ; plus de favoritisme ni de tyrannie ; plus de pouvoir transformé en instrument de tyrannie.

Cela interrompt la prescription (Rires et appl.) ; ce sont un moins des mots nouveaux, et c'est quelque chose.

Nous souhaitons que le président du Conseil convainque ses amis et se convainque d'abord lui-même. (Appl. à droite.)

Il annonce la réforme électorale, pour laquelle le pays s'est prononcé si clairement, la réforme administrative et judiciaire, le statut des fonctionnaires et une charte du travail.

Nous ne refusons pas de nous associer à aucune de ces réformes.

Mais nous nous arrêtons là, la déclaration ne s'y arrête pas.

*In cauda venenum*, le gouvernement a placé à la fin de sa déclaration un passage sur la défense laïque, qu'a illustré une interruption du président du Conseil.

Dès aujourd'hui la majorité nouvelle est baptisée ; ce sera la majorité du scrutin. (App. et rires.)

On nous parle des conquêtes laïques à défendre ; que désigne ce qualificatif guerrier ?

C'est la destruction du droit d'association, de liberté des congrégations, l'enseignement, que vous avez réalisée par vos lois de 1901 et de 1904, dont chaque *jour l'Officiel* enregistre les résultats.

Ce sont 20 000 écoles fermées, les biens attribués à ceux qui n'ont pas le droit légitime de les détenir.

Libertés d'association, d'enseignement et de conscience, patrimoine commun à toutes les nations qui ont acquis un haut degré de civilisation.

Voilà ce que vous avez détruit, et dont vous voulez maintenir la destruction.

La paix se fera le jour où la jeune République française, à l'exemple des Etats-Unis et du Brésil, séparera à reconnaître cette Eglise, vieille de quinze siècles, et dont l'histoire se confond avec celle de la patrie.

Elle se fera le jour où vous cesserez de faire de l'incrédulité la doctrine nationale, et d'appeler progrès la suppression de toutes les libertés catholiques. (Vifs appl. à droite.)

Il n'est pas vrai que la paix soit faite : la guerre continue. (Appl. aux mêmes bancs.)

Vous appelez à la défense de l'école laïque, qui a pour elle le budget de l'Etat, ses faveurs, et dont l'enseignement, les livres, les cahiers échappent à la surveillance, à l'œil même des familles.

Il y a vingt-cinq ans qu'elle existe en ce pays.

Ses fondateurs avaient proclamé que sa neutralité confessionnelle n'entraînerait pas la neutralité philosophique, et qu'on continuerait d'y enseigner Dieu et les devoirs de l'homme envers Dieu.

Or, sous la poussée de la libre pensée rationaliste, cette promesse a été violée, tout enseignement sur Dieu a disparu, et fait place à l'enseignement positiviste.

Ces faits, ici, nous avons demandé que l'école restât fidèle aux principes sur lesquels on avait déclaré la constituer.

Le gouvernement n'a pas désavoué ces nouvelles tendances, bien au contraire.

Un ministre que je vois devant moi a présenté des projets qui sont devenus célèbres, projets qui rendaient les familles impuissantes et l'instituteur intangible. (Appl. à droite.)

Le ministère nouveau a fait siennes ces doctrines dans des déclarations successives.

Oui, la lutte continue, non pas aussi ouverte que le dit M. Augagneur : « La guerre est entre ceux qui croient et ceux qui ne croient pas, nous voulons détruire toute foi religieuse. »

Et pourtant, c'est bien là le fin mot du programme qu'on entend appliquer.

Si nous passons à l'enseignement libre, que vaut le gouvernement ?

Une « liberté sagement et raisonnablement contrôlée » ; ce programme est presque souriant.

C'est le digne complément du régime qui, en matière d'association, s'appelle l'autorisation préalable, et, en matière municipale, la tutelle de l'Etat.

Tel est le double ayatème : la porte large ouverte pour le passage de l'enseignement d'Etat au rationalisme, et la mort à petit feu pour l'enseignement privé.

Le pays sait les deux attentats à la liberté, à toutes les libertés.

Il n'avait entre ses mains qu'un instrument imparfait, et pourtant il a su en tirer toute la force de protestation qu'il comportait.

La déclaration constitue un bill d'indemnité pour les excès du passé, un engagement à en commettre d'autres pour l'avenir.

Nous ne saurions l'accepter dans ces conditions. (Appl. à droite et sur divers bancs.)

### Le président du Conseil

M. Briand, président du Conseil. — Je vais m'expliquer en toute sincérité, en toute clarté.

Que nous savons décidés à gouverner avec une majorité républicaine, qui donc ici en pourrait douter ?

Depuis un an, tous les ordres du jour qui nous ont été donnés l'ont été dans des conditions très nettes.

Il ne m'a pas échappé que, dans certaines parties, notre déclaration avait reçu l'approbation du centre et de la droite.

Après avoir étudié à fond chaque partie de ce programme, son esprit et son objet, je n'ai point eu d'hésitation.

S'il y a eu une ombre de mécontentement entre la majorité et le gouvernement, il x porté moins sur les articles du programme que sur les conditions où nous déclarions vouloir exercer notre pouvoir.

Une déclaration ministérielle est ou très facile ou très difficile.

Il est aisé de soulever les protestations de la droite et l'enthousiasme de la gauche, où le gouvernement entend trouver sa majorité.

Il y suffit de complimenter largement celle-ci, d'énumérer un long programme, de terminer par quelques coups de clairon, et de s'en aller. (Appl. et rires.)

Je croyais, en agissant comme j'ai fait, exprimer votre pensée ; je ne croyais pas qu'il fût nécessaire de nous féliciter en commun.

J'ai dit quelles libertés nous avions données au pays, mais j'ai ajouté comment j'entendais le gouvernement.

J'ai prononcé les mots de justice et de liberté qui, évidemment, dans la circonstance, ne plaisaient qu'à demi à M. Berteaux.

Nous entendons, disai-je, rester fidèles à l'idée qu'ils expriment.

Mais, ayant donné l'usage immodéré qu'en font les adversaires, n'est-il pas mieux vaut pas trop, cette fois ?

Sans doute, pendant les dix années de lutte qui viennent de s'écouler, je ne les aurais pas employés, en voulant pas me désolidariser des gouvernements qui nous avaient précédés.

Mais aujourd'hui, la victoire est acquise ; les soldats sont encore emportés par l'ardeur de l'assaut, des notes terribles menacent de déshonorer le triomphe.

Le général, à ce moment, ne doit-il pas se jeter entre les clans, et leur crier : « C'est assez ! arrêtez ! » (Vifs appl. à gauche et sur de nombreux bancs.)

Est-ce à dire pour cela que la lutte soit terminée et qu'il faille désarmer ? (Bruit à l'extrême gauche.)

Il est possible que les sentiments que j'exprime ne soient pas ceux de la majorité républicaine. (Mouvements divers.

Mais, enfin, ceux qui ont interpellé doivent désirer que le gouvernement s'exprime clairement, sans ruser avec ceux à qui il demande de former sa majorité.

Il ne s'agit pas de désarmement en fait des idées.

Tout à l'heure, M. Piou disait qu'à cet égard ses amis et lui n'entendent pas cesser la lutte ; c'est leur droit et dans la sincérité de leurs sentiments, leur devoir.

Mais toi, Messieurs, vous n'êtes plus un parti d'opposition, vous êtes le parti du gouvernement, la République même.

Le gouvernement, lui, doit gouverner non pour un parti, mais pour le pays entier. (Vifs appl. sur de nombreux bancs.)

La meilleure habileté en politique s'est encore la franchise.

Il faut qu'un gouvernement ait la pleine confiance de sa majorité, et non pas une confiance précaire et au jour le jour, mais une confiance qui lui permette de vivre et non une confiance à terme. (Appl.)

Nous ne voulons pas de cette sorte d'union des mauvais mariages où la concorde est parfaite en public, et où, dans l'intimité, l'hostilité perpétuelle se dresse : de celle-là, nous n'en voulons pas ! (Rires et appl.)

Sur l'ordre des réformes à opérer, des idées diverses se sont fait jour.

Les uns, avec M. Ajam, mettent en tête la réforme fiscale ; les autres, la réforme électorale administrative ou judiciaire.

L'intérêt ici n'est pas le même que si l'on se trouvait en face de projets immédiats.

Ce que nous désirons, convaincus d'être d'accord avec le pays et le sentiment de la Chambre, c'est qu'au premier rang des préoccupations vienne la réforme électorale.

Le projet du gouvernement est assez large pour servir de base de discussion et les remaniements dont il est susceptible ne seront point de la part du gouvernement, l'objet d'une opposition sans raison.

Il faut que cette réforme se fasse, et non dans l'intérêt d'un parti, mais du pays tout entier.

Si cependant, elle se faisait sans le concours de la majorité républicaine, elle serait vicée dans son origine même. (Appl.)

Nous ne perdons pas davantage de vue à projet de réforme administrative que nous déposerons aussitôt après les vacances.

D'autre part, dès la clôture des interpellations, nous déposerons le budget, la projet de réforme électorale et divers projets sur les auxiliaires de justice.

Demain même, nous déposerons celui du statut des fonctionnaires, il est prêt.

Il trace aux fonctionnaires leurs droits et rappelle leurs devoirs ; il leur donne toutes les libertés.

M. Vaillant. — Même la liberté syndicale ?

M. Briand. — Toutes les libertés, à condition qu'il n'entendent pas par une arrière-pensée en retourner une partie contre l'intérêt de la nation. (Appl. sur divers bancs.)

Elle entendent se servir de la puissance de l'association pour défendre leurs droits jusqu'au bout, soit.

Mais s'il en entendent faire de cette liberté d'association un instrument de révolte contre leurs chefs, une entreprise contre l'Etat pour aboutir à la cessation des services publics et à la suspension des plus grands intérêts du pays, *non*. (Appl. répétés sur de nombreux bancs.)

*A l'extrême-gauche.* — Pourquoi les traiter autrement que les simples citoyens ?

M. Briand. — Un simple citoyen n'a que l'autorité de sa personne ; un fonctionnaire a celle de sa fonction elle-même.

S'il n'agit d'une de ces fonctions qu'entraînent une grande influence morale et qui exigent une haute considération personnelle, est-il possible de la laisser compromettre ?

Prônons le magistrat populaire entre tous, ce juge de paix qui exerce une justice familiale entre toutes.

Croyez-vous que si, à midi, sur son siège, il le quitte pour aller quelques heures après se mêler aux luttes politiques violentes, qui ne voit combien y perdra de prestige sa fonction elle-même ?

Je me retourne maintenant vers M. Piou, pour lui rappeler que la République a donné à ce pays toutes les libertés. (Exclamations à droite.)

Mais si toutes les libertés particulières sont déchaînées sans contrôle, n'est-il pas vrai que ce système serait compromettant pour l'autorité ?

Les libertés, même là où on a eu le plus le goût (Rires et appl.), ne sont jamais que relatives. (Nouveaux rires.)

Et je suis bien sûr que, le jour où leur force de propagande aurait donné à M. Piou l'autorité qu'ils nous reprochent d'exercer, ce ne serait même pas des libertés relatives qu'ils nous laisseraient. (Protestations à droite, appl. sur divers bancs.)

On a attaqué vivement l'enseignement de l'école laïque.

Il ne faut pas que l'enseignement de cette école soit un enseignement passionné, dirigé systématiquement contre certaines doctrines.

# *Échos parlementaires*

### LE ROI FERDINAND A LA CHAMBRE

A 4 h. 1/4, le piquet d'honneur se forme dans la Cour du Palais-Bourbon et entre dans les couloirs qui réunissent le Palais-Bourbon à la Chambre.

A 4 h. 1/2, le roi, en redingote, arrive par l'atrium du Palais, passe, tête découverte, sous la marquise vitrée, et, avec sa suite, va gagner l'escalier qui mène à la tribune présidentielle.

Les soldats sont l'arme au pied. Les clairons ne sonnent pas.

### LES PÉRIODES D'INSTRUCTION

M. Marc Doussaud présente une proposition tendant à supprimer les périodes d'instruction militaire des réservistes et des territoriaux pendant les mois compris entre le 15 juin et le 1er septembre.

### OREILLES PENDUES

Le gouvernement a déposé un projet de loi tendant à ce que les officiers généraux de la 1re et de la 2e section de l'état-major général soient soumis aux même obligations que les autres officiers de l'armée, et qu'on puisse les mettre à la retraite autrement que sur leur demande.

# *Échos du Sénat*

### LES TRIBUNAUX D'ENFANTS

La Commission sénatoriale chargée de l'examen du projet de loi de M. Ferdinand Dreyfus, concernant les tribunaux d'enfants, a agréé, aujourd'hui, à l'unanimité de la 8e Chambre correctionnelle du tribunal de la Seine, où sont jugés les enfants mineurs.

# Élections

Le renouvellement de la moitié du Conseil général dans le département d'Alger et dans le département d'Oran modifia légèrement la majorité sans la déplacer.

*

Le scrutin de ballottage pour l'élection de 12 conseillers municipaux a eu lieu hier, à La Seyne (Var).

Sur 4 644 inscrits, il y a eu 2 516 votants.

La liste unifiée, soutenue par les conseillers restés en fonction, a été élue par 1 239 à 1 256 voix contre la liste radicale dont les candidats ont obtenu de 1 212 à 1 226 voix.

*

Cannes, 27 juin. — Les élections municipales, qui ont eu lieu hier, ont donné une majorité de 150 voix en moyenne à la liste socialiste.

# Sont attribués...

Le *Journal Officiel* publie deux décrets qui dépouillent la fabrique d'une église de Vendée et la Meuse d'une église du Tarn-et-Garonne.

# *Ce que disent les journaux*

### Aux jeunes

M. le comte A. de Mun, dans l'*Echo de Paris*, donne des conseils aux jeunes parlementaires :

J'aperçois, épars sur ces bancs, les jeunes, dont l'élection nous fut un sujet d'espérance et de joie. Que pensent-ils ? Que feront-ils ? Quelle place prendront-ils dans le conflit social ?

Car c'est lui qui dominera tous les autres. La question religieuse, il est vrai, en apparence assoupie, reste, au fond des âmes, l'éternel sujet de discorde. Il n'y aura pas de réel apaisement tant qu'elle ne sera pas résolue, et elle ne peut l'être que par une loyale entente avec le Pape. Les catholiques n'ont pas le droit de transiger là-dessus, et le temps leur donnera raison. Pour rendre cet accord nécessaire, l'intérêt national est d'accord avec le bon sens, comme avec la revendication des consciences.

Il est vrai aussi, le débat scolaire reste ouvert. C'est, au cœur du pays, une plaie vive, que ne dissimula plus l'équivoque déchirée de la neutralité, et que seule peut guérir la liberté entière et loyale, laquelle ne s'accommode pas plus du contrôle que du monopole. Cette plaie, qu'en attendant la guérison on pourrait fermer peu à peu, les radicaux s'appliqueront à l'élargir, y trouvant pour le microbe anticlérical un terrain approprié ; et je ne doute pas que tous les sectateurs de l'école laïque ne les aident à le cultiver, s'y croyant obligés par snobisme politique.

M. Briand lui-même les y encouragera, et nous l'entendrons, demain, redire sur l'école laïque, pierre angulaire, les mots accoutumés, qu'il sait propres à déterminer les votes, prêt à les accentuer autant que l'exigera la double nécessité de rallier les voix des radicaux et de repousser les nôtres.

Je sais tout cela. Mais déjà, malgré tous les efforts de la bourgeoisie radicale pour l'étouffer sous les disputes religieuses, la question sociale se dresse, pressante et menaçante.

Pendant les deux premières séances où s'ouvrit l'interminable interpellation, on vit un groupe compact de 75 députés, serrés sur les bancs, où ils sont installés comme en une forteresse, soutenir d'un formidable et constant applaudissement les orateurs choisis pour parler en leur nom.

Les anciens, M. Jaurès en tête, les encourageaient avec toute l'énergie de leurs battements de mains répétés. Ces orateurs, c'étaient des nouveaux, des débutants ; dès l'ouverture de la Chambre, les socialistes montraient ainsi, par la cohésion de leurs forces, et le déploiement de leurs jeunes troupes, la vitalité de leur parti. Spectacle, à plus d'un titre, instructif.

La parti socialiste, dans les dernières législatures, n'était plus qu'un fragment de la majorité ministérielle. En l'appelant au gouvernement, Waldeck-Rousseau l'avait désorganisé. Les partis, qui vivent d'idées et d'agitation perdent dans l'exercice du pouvoir, leur principe de vie. Clemenceau, en dressant la barricade, rendit aux socialistes un service immense. Il les rejeta dans l'opposition. Briand, devenu le chef de la République bourgeoise, achève de les libérer. Le pacte conclu, dans la crise dreyfusienne, entre eux et les radicaux, est rompu.

Ainsi délivrés des lenisations du pouvoir, ils sont rendus à eux-mêmes, et, dès le premier jour, ils annoncent en retour à la vie, en des discours répétés, tous inspirés du même esprit. C'est le grand fait de la nouvelle législature. Il y a, sans doute, entre ces hommes, des rivalités et des jalousies, des tendances diverses et des conflits intimes, des ambitions secrètes et des calculs inavoués. Mais, au grand jour de la tribune, la solidarité des idées, le lien commun de la cause, les rassemblent. Ils apparaissent unis, poussés par une pensée commune.

En face de cette force organisée, la Chambre est flottante, le gouvernement indécis et divisé. Les radicaux, révolutionnaires nantis, forment l'armée de réserve de la bourgeoisie capitaliste : c'est chez eux qu'habile vraiment l'esprit réactionnaire, quelque effort qu'ils fassent pour le cacher sous les clameurs anticléricales ; et ce socialiste de l'autre jour, M. Brisson, les a marqués d'un juste stigmate, qui a dit tout net qu'entre le libre penseur, bourgeois qui exploite, et le catholique, travailleur exploité, c'est celui-là qu'il préfère.

Dans ce conflit, que feront nos jeunes camarades ? C'est la question qui me hante à l'heure présente. J'entends bien que tous seront d'accord pour défendre la liberté scolaire et pour demander la paix religieuse. C'est un grand point, et qui le sera plus encore, si, comme je l'espère, ils sont d'accord aussi sur les conditions, que j'ai dites, de cette paix et de cette liberté.

Mais, dans les discussions sociales, que feront-ils ? Leur position, je les en avertis, sera difficile. J'en sais quelque chose. Liés aux modérés par leur programme politique, aux conservateurs par leur programme religieux, ils se heurteront aux répugnances des uns et des autres, dès qu'ils voudront prendre parti dans les questions du travail.

Cependant, il faudra qu'ils n'y décident, s'ils veulent marquer leur place dans la crise historique que traverse la France, et qui remue le fond même de la nation. Les anciens cadres sont brisés. La représentation proportionnelle achèvera de les faire sauter : ce sera peut-être son résultat le plus clair. La réforme administrative bousculera bien d'autres choses, que, déjà, le mouvement syndical secoue d'assez belle façon. C'est une révolution, et comme elle est économique autant que sociale, elle ne se fera pas sans soulever tous les problèmes, posés par le régime du travail. Il y faudra répondre.

Être contre le collectivisme, c'est très bien, et il n'en coûte pas beaucoup, le grand soir n'étant pas pour demain. Il est aussi très bien d'être contre les monopoles d'Etat et l'inquisition fiscale, voire contre les grèves de fonctionnaires ; et il n'en coûte pas beaucoup davantage, les détenteurs de la richesse et de la propriété étant là-dessus en parfait accord. Mais c'est un programme négatif, et les négations sont des formules d'impuissance ou d'aveuglement.

Les socialistes ont très bien vu que la transformation sociale et la cité future n'étaient que des thèmes oratoires, bons à tromper les esprits sur l'insuffisance des actes. Voulant agir, ils se sont placés sur le terrain des réalités. Le discours de M. Lauche, membre de la C. G. T., et, cependant, purement réformiste, fut là-dessus très frappant.

Demain donc, les questions pratiques vont se poser : le contrat collectif, la durée du travail, celui des enfants et des employés, le repos du dimanche et l'arrêt du samedi, le travail de nuit des boulangers, le salaire vital, le travail à domicile, combien d'autres encore, et de plus redoutables, quand apparaîtra le problème agraire, qui, déjà, s'est annoncé à la tribune.

A ces questions, il faudra faire des réponses positives. Il le faudra, sous peine de l'annuler. L'autre jour, comme un des orateurs socialistes, M. Aubriot, parlait de la bourgeoisie anglaise, je l'ai interrompu pour lui dire : « Vous trouverez, parmi nous, des hommes prêts à vous appuyer. » Je souhaite ardemment n'avoir pas parlé dans le désert.

# Le séjour des souverains bulgares à Paris

### LA DERNIÈRE JOURNÉE

La reine, accompagnée de Mme Stancoff, de Mlle Tsikanoff et de l'amiral de Montferrand, a quitté ce matin le ministère des Affaires étrangères, pour se rendre à la Malmaison. L'auto monta l'avenue des Champs-Elysées, traversa le Bois, suivit l'avenue de Versailles. A la Malmaison, la souveraine fut reçue par M. Dujardin-Beaumetz, par le conservateur et par la municipalité.

De son côté, le roi avait quitté de fort bonne heure le palais royal et s'était rendu à Versailles en automobile ; il était accompagné du lieutenant-colonel Grische et de deux membres de sa suite.

Le roi a été reçu à Versailles par M. de Nolhac, le conservateur, et par le conservateur-adjoint ; il a longuement visité le château, qu'il connaissait d'ailleurs déjà.

L'après-midi, le roi s'est rendu à la Chambre, et a visité le muséum.

Ce soir a lieu le dîner offert à la légation de Bulgarie par les souverains.

A ce dîner assisteront le président de la République et Mme Fallières.

### Les cadeaux

Après le dîner de l'Elysée, S. M. le roi de Bulgarie a remis à Mme Fallières une bonbonnière en or, décorée aux couleurs françaises de brillants, rubis et saphirs et portant, au centre du couvercle, le portrait en émail de Sa Majesté, ayant en sautoir le grand cordon de la Légion d'honneur.

Par ordre de Sa Majesté, M. Stancoff, ministre de Bulgarie à Paris, a remis à M. le président du Conseil le portrait en or de son souverain, orné d'un riche cadre en argent aux armes royales.

Le portrait porte une dédicace avec l'indication : Paris-Châlons, 23/25 juin 1910.

# *Au « bon théâtre »*

C'était hier la deuxième de la *Fille de Roland*, au 32 *ter* du quai de Passy. Malgré le Grand-Prix, la salle était absolument comble et d'une assistance des plus distinguées.

Le spectacle a dépassé tous les espoirs. Le drame ardemment patriotique d'Henri de Bornier a ému et enthousiasmé tout le public, qui l'a haché d'applaudissements.

L'interprétation fut excellente. Charlamagne (M. Reyval), Gérald (M. Desmares), Amnury (M. Desmarais), Berthe (Mlle Norma), Ragenhard (M. Valbel), le duc Nayme (M. Montlouis), Radbert (M. G. Voisin), etc., ont eu de vifs succès.

A signaler que le Théâtre chrétien du 32 *ter*, quai de Passy, aura désormais un organe, le *Bon Théâtre*, dont le premier numéro a été distribué hier, à la séance. Il a pour devise : « Toujours avec art, jamais sans morale », et paraîtra tous les mois.

Son premier numéro contient un article-programme intitulé : « Notre but ; » un projet de statuts d'une association d'artistes chrétiens, le programme et quelques extraits de la *Fille de Roland*, un article du *Fascinateur* sur *Bethléem* et *la Passion*. Nos meilleurs vœux de bienvenue à la nouvelle et sympathique revue. (Rédaction : 32 *ter*, quai de Passy, Paris.)

La prochaine et dernière représentation de la *Fille de Roland* aura lieu le 30 juin, à 2 h. 1/2 précises.

Retenir ses places, 4, avenue de Bretedil.

# Promotions dans l'armée

Par décrets du président de la République, en date du 27 juin, rendus sur la proposition du ministre de la Guerre, ont été nommés ou promus dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée :

Au grade de général de division : les généraux de brigade Servière, gouverneur d'Epinal ; Aubert, gouverneur de Belfort.

Au grade de général de brigade, les colonels :

Lamy, de cavalerie hors cadres, adjoint au général de division inspecteur général permanent des remontes ;

Drouhet, commandant (p. l.) le génie de la 7e région ;

Bourleaux, de l'état-major particulier du génie, commandant supérieur (p. l.) de la défense gouverneur de Dijon ;

Aubier, du 20e chasseurs, commandant (p. l.) la 2e brigade ;

Peyrecave, de l'état-major particulier de l'artillerie, commandant (p. l.) l'artillerie du 15e corps d'armée ;

Berrot, commandant le 7e régiment d'artillerie à pied ;

Belin, du 67e d'infanterie, commandant (p. l.) la 15e brigade d'infanterie ;

Couilliaud, commandant la 31e régiment d'artillerie de campagne ;

Bourdériat, commandant le 6e dragons ;

Bloch, du 120e d'infanterie, commandant (p. l.) la 27e brigade d'infanterie ;

Laithier, du 60e d'infanterie, commandant (p. l.) la 23e brigade d'infanterie.

Au grade de d'intendant général : L'intendant militaire Ducuing, directeur de l'intendance militaire au ministère de la Guerre.

Au grade d'intendant militaire : Les sous-intendants militaires de 1re classe Domeneen-Cellès, directeur (p. l.) du service de l'intendance au 3e corps d'armée ;

Claude, directeur (p. l.) du service de l'intendance du 2e corps d'armée.

Par décret du 27 juin 1910, rendu sur la proposition du ministre de la Guerre, le colonel Laluhin, breveté, du 1er régiment d'infanterie coloniale, est nommé au grade de général de brigade.

Par décret du 27 juin, le général Lacoe de Ladébat, faisant fonctions de chef d'état-major de l'armée, président de la Commission supérieure des chemins de fer, de la Commission centrale des travaux géographiques et de la Commission des archives, est nommé chef d'état-major général à titre définitif.

Le général de brigade Couilliaud, nouvellement promu, est nommé gouverneur de Briançon.

Le général de brigade Berrot est nommé adjoint au gouverneur de Belfort.

Le général de division Servière, nouvellement promu, est maintenu dans ses fonctions de gouverneur de Epinal.

Le général Aubert, nouvellement promu, est maintenu dans ses fonctions de gouverneur de Belfort.

Le général de brigade Bouchon est nommé au commandement de la 4e brigade d'infanterie à Saint-Omer ;

Le général de brigade Bourdériat est nommé au commandement de l'Ecole d'application de cavalerie à Saumur ;

Le général de brigade Mazel est nommé au commandement de la 6e brigade de dragons à Lyon ;

Le général de brigade Gillain est nommé au commandement de la 1re brigade de dragons à Fontainebleau, en remplacement du général Desfandais ;

Le général de brigade Desfandais est nommé au commandement de la 8e brigade de cavalerie à Evreux ;

Le général Saski est nommé au commandement de la 9e brigade de cavalerie à Niort ;

Le général de brigade Schamy, gouverneur de Briançon, est nommé au commandement de l'artillerie du 14e corps à Grenoble ;

Les généraux de brigade, nouvellement promus Peyrecave, Aubier, Lamy, Drouhet, Bourdeaux, Belin, Bloch et Laithier, nouvellement promus, sont maintenus à titre définitif dans les commandements qu'ils exerçaient par intérim ;

Le général de brigade Lalubin, chef d'état-major des troupes coloniales, est nommé membre du Comité technique de l'infanterie ;

Le colonel Combaud de Serville, du 12e cuirassiers, est nommé au commandement par intérim de la 3e brigade de cavalerie d'Algérie à Sétif, en remplacement du général Saski ;

Le colonel Alba, du 157e d'infanterie, est nommé au commandement par intérim de la 33e brigade d'infanterie à Châteauroux.

Le colonel Arrivet, du 77e d'infanterie, est nommé au commandement par intérim de la 50e brigade, à Aurillac ;

Le colonel Beauclair, du 110e d'infanterie, est nommé au commandement par intérim de la 17e brigade, à Auxerre ;

Le colonel du Cerreau de la Mechenie, chef d'état-major du 8e corps d'armée, est nommé au commandement par intérim de la 8e brigade de cavalerie à Dijon ;

# Échos religieux

### *L'anniversaire de la délivrance de Beauvais par Jeanne Hachette*

La fête commémorative de la délivrance de Beauvais en 1472 par Jeanne Hachette, célébrée depuis quelques années par la municipalité, a eu lieu dimanche 26 juin. Il y avait peu de monde à la fête laïque. Par contre, la cathédrale fut trop petite pour contenir la foule qui s'y pressait pour la solennité religieuse. Mgr Marbeau, évêque de Meaux, présidait la cérémonie, assisté de NN. SS. Douais, évêque de Beauvais, et Touchet, évêque d'Orléans, qui prononça en termes éloquents le panégyrique de l'héroïne. La procession traditionnelle se déroula ensuite à travers l'église magnifiquement pavoisée. L'harmonie des patronages se faisait entendre.

Mlle Léonie Denmaret, 24 ans, fut couronnée rosière le matin, à la cathédrale.

## La "Passion" à Oberammergau

Les inondations ont fort éprouvé le village d'Oberammergau et l'interruption forcée des représentations, si courte qu'elle ait été, a reporté en arrière un grand nombre de spectateurs déjà inscrits. Il devient difficile de se procurer des places. Le groupe de Nîmes nous fait savoir qu'il peut disposer encore de deux premières, cinq secondes et autant de troisièmes.

S'adresser à M. E. Delaire, 3, rue des Chapeliers, Nîmes (Gard).

### NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

*(Ind. 7 ans et 7 quarantaines, 8 juin 1910.)*

Mgr Dulong de Rosnay, prélat de la maison du Pape, vient de succomber à Mortaix à l'âge de 76 ans, après une maladie qui le minait depuis un mois environ. Le défunt prélat s'occupait surtout d'œuvres sociales et charitables.

Mère Marie de l'Ann